

Décision du Maire

N° 2026-071

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme – 1 au 11 rue Claude Debussy _ Néolia

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 27 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant le projet de résidentialisation des immeubles sis du 1 au 11 rue Claude Debussy à Montbéliard par la société Néolia qui porte également sur les aménagements des abords situés sur des propriétés communales conformes aux objectifs de renouvellement du quartier urbain de la Petite Hollande ;
- Considérant la réhabilitation des auvents des entrées des bâtiments A et B sur la parcelle communale CL 176 ;
- Considérant les travaux portant sur les allées piétonnes du bâtiment B ainsi que les murets d'entrées dudit bâtiment sur le domaine public non cadastré communal ;
- Considérant les travaux d'implantation des conteneurs enterrés sur les parcelles communales CL 201 et CL 203 ;
- Considérant que la société Néolia, pour pouvoir procéder au dépôt de l'autorisation d'urbanisme lui permettant de lancer le projet, doit recueillir au préalable l'autorisation du propriétaire du tènement municipal ci-avant décrit ;
- Considérant que cette décision ne vaut pas cession de foncier.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- D'autoriser la société Néolia à procéder au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles susvisées et le domaine public non cadastré à Montbéliard, dont la Ville est propriétaire et conformément au plan annexé à la présente.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 19 Juin 2026

Le Maire

Déposée en Sous-Préfecture le :

19/06/2026

Affichée le :

19/06/2026



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET